



## COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET FAISABILITE D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE

Du 29 mars 2018 à 14h00 à St Jean Le Vieux

**Membres du Comité de Pilotage présents :** M Michel OCAFRAIN, M Dominique BOSQ, M Daniel OLCOMENDY, M Pierre ETCHEMAITE, M Michel SECALOT, M Lucien BETBEDER, M Jean-Marie OCAFRAIN, M Jacques BARREIX, M Andde SAINTE-MARIE, M Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, M Jean-Pierre MIRANDE, M Joseph GOYHENEIX, M Jean-Michel CAMOU, M Jean-Paul BIDART, M François MOCHO, M Roger TAFERNABERRY, M Alain IRIART, M Jean-Louis CASET, M Jean-Michel ETCHEBERRY, M Sylvain AYPHASSORHO, M Henry INCHAUSPE

**Membres du Comité technique présents :** M Sébastien INDA-GALLUR, Mme Emilie CHOMARD, Mme Marine VILARELLE, Mme Emmanuelle YOHANA, M Hélène CAPDEVIELLE, M Laurence HARISPE, M Philippe ARRETZ, M Gabriel SADAILLAN, M Jean-Bernard OILLARBURU, M François ESNAULT, Mme Nathalie ELBE, M Jose DUCASSE

**Excusés :** M Gilbert PAYET, M Hervé JONATHAN, M Charles PUJOS, M Michel BIDART, M Paul BAUDRY, M Beñat CACHENAU, M Nicolas GAMACHE, M Michel ETCHEBEST, M Jean-Christophe ARRAYET, M Beñat ARRABIT, M Jean-Marie IPUTCHA, Mme Caroline PHILIPS, Mme Sophie AUDOUARD

**Vos interlocuteurs techniques :** Mme Hélène DURAND, Mme Coralie ARTANO-GARMENDIA, Mme Xabina PETRISSANS-ITURBURUA

### Propos introductifs

Le président du COPIL, Jacques Barreix, accueille les participants et souhaite un débat serein pour cette réunion qui doit permettre de retenir le périmètre du PNR. Joseph Goyheineix, Battit Laborde, Jean-Pierre Mirande et Andde Sainte-Marie partagent cette volonté de débattre dans la sérénité. Andde Sainte-Marie, en tant que représentant de la Région indique que le Conseil Régional est ouvert aux différents périmètres proposés. Jean-Pierre Mirande rappelle son attachement à la démarche LEADER, d'où est issue l'idée du PNR, ce qui lui fait préférer ce périmètre.

## Ordre du jour /principaux éléments exposés

L'objectif de ce comité de pilotage est de déterminer le périmètre proposé à la Région Nouvelle-Aquitaine, pour avis d'opportunité sur la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) Montagne Basque. Il s'agit d'une étape obligatoire de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR (cf. guide du porteur de projet 2012). Le périmètre retenu doit être pertinent et cohérent au regard des critères de classification PNR mais aussi répondre aux enjeux/besoins de la montagne basque identifiés durant le processus de construction du projet montagne basque 2014-2020.

Quelques rappels préalables sur la notion de périmètre de PNR :

- Le périmètre choisi localement durant l'étude d'opportunité sera proposé pour avis d'opportunité à la Région Nouvelle-Aquitaine, puis aux services de l'Etat. L'Etat peut, au cours de son évaluation d'opportunité, éventuellement demander une révision du périmètre qui fera l'objet de la création d'un PNR ;
- Le périmètre qui fait l'objet d'un avis d'opportunité positif de la Région et de l'Etat, est le périmètre sur lequel est travaillé la charte de PNR ;
- Le périmètre détermine le projet de charte (nombre, poids et équilibre des enjeux). Au regard de la position géographique de la Montagne Basque, cette charte accordera de l'importance aux enjeux transfrontaliers. S'il est juridiquement impossible de mettre en place un PNR transfrontalier, des mesures incitatives peuvent être adoptées sur les zones transfrontalières et les partenaires espagnols peuvent participer au débat du syndicat mixte en tant qu'invités ;
- Enfin, une fois la charte rédigée, la création d'un PNR est soumise à la délibération de chaque commune du périmètre proposé qui choisit ou non d'adhérer au PNR.

### 1 ■ Présentation de la méthodologie adoptée pour déterminer le périmètre du PNR Montagne Basque

La méthodologie utilisée doit permettre de déterminer le périmètre le plus pertinent et cohérent au regard des critères de classement PNR et des critères de la Montagne Basque rappelés en figure 1 ci-dessous.

Critère de classification PNR	Qualité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel ainsi que de ses paysages représentant pour les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, comportant un intérêt reconnu au niveau national	<b>Répondre aux enjeux et aux besoins de la Montagne Basque</b>	
	Cohérence et pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants		<b>Gouvernance</b>
Critère de classification Montagne Basque	Triptyque « Homme-Nature-Culture »		
	Portage, pérennisation des actions transversales et transfrontalières (mutualisation des moyens financiers et humains)		
	Expérimentation et innovation		
	Communication, pédagogie et sensibilisation		
	Partenariat Commissions Syndicales / Communauté d'Agglomération Pays Basque		
	Partenariat et contractualisation avec la région		
	Réciprocité et complémentarité territoriale		
	Organisation d'une voix de la montagne basque		

La méthodologie se scinde en quatre étapes :

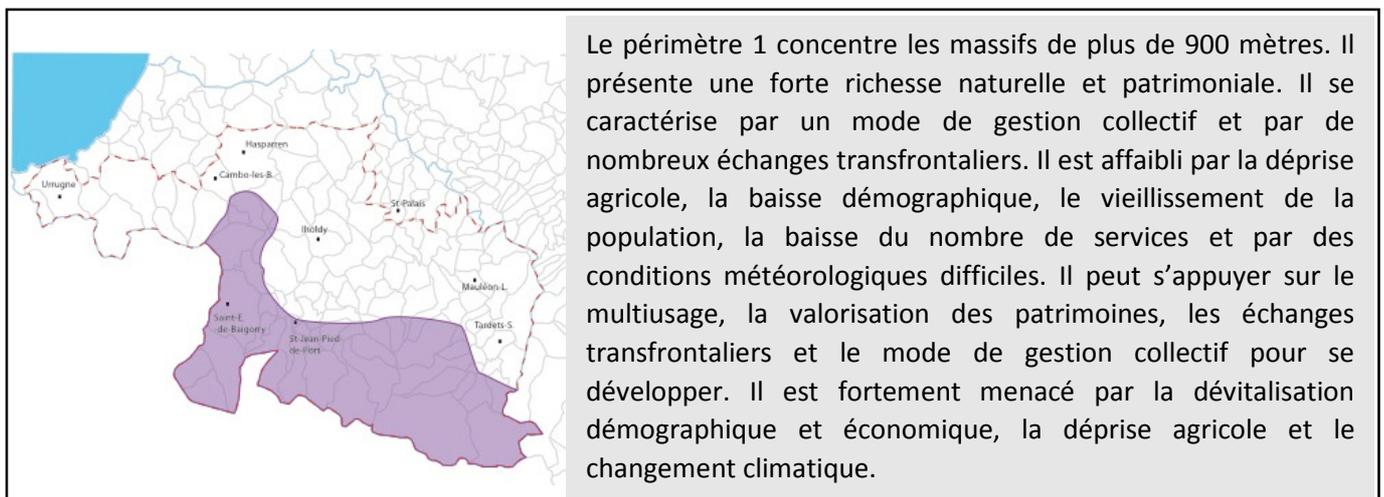
- 1) Pour chaque thématique présente dans le diagnostic, une série d'indicateurs a été cartographiée ; indicateurs attestant d'une hétérogénéité spatiale.
- 2) A partir des indicateurs, des cartes de synthèse ont été réalisées (par thématique).
- 3) La combinaison des cartes de synthèse permet d'identifier plusieurs périmètres possibles.
- 4) Les différents scénarii de périmètre sont ensuite questionnés au regard des critères de classification PNR et des enjeux/besoins identifiés en Montagne Basque (ces deux clés d'entrées se rejoignant sur un certain nombre de points).

## **2 ■ Présentation des cartes de synthèse permettant de définir des périmètres possibles**

Au total, six cartes de synthèse ont été présentées. Elles portaient sur les thématiques suivantes : contexte physique, patrimoine naturel, agriculture, patrimoine paysager et culturel, aménagement du territoire et économie. Pour permettre une meilleure appropriation et un échange au cours du comité de pilotage, les cartes avaient déjà été exposées aux élus lors de plusieurs réunions de concertation.

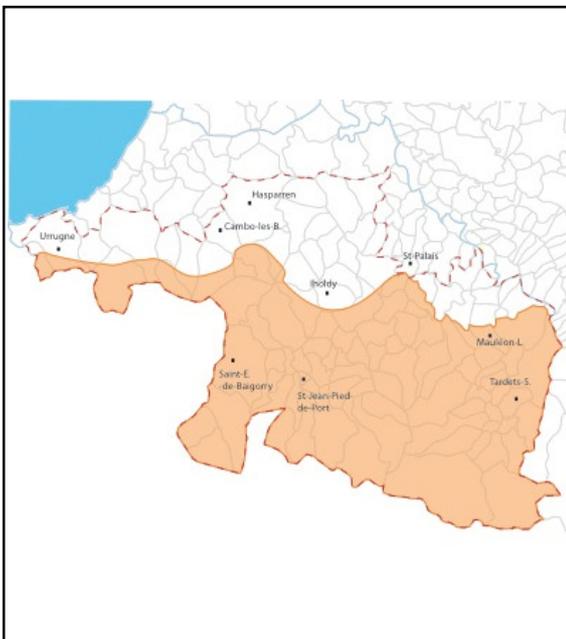
## **3 ■ Identification et présentation des cinq zonages proposés en vue du choix d'un périmètre**

A partir des cartes de synthèse, cinq zonages ont été décrits à l'aide d'analyse dite AFOM (« Atouts, faiblesses, opportunités et menaces »).

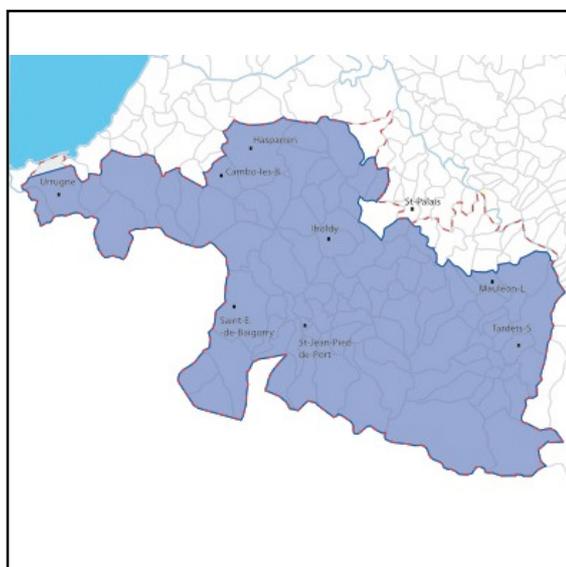




Le périmètre 2 englobe la richesse naturelle, culturelle et patrimoniale de la frange de la Montagne Basque. L'Ouest se caractérise par un développement socio-économique important et l'Est par son mode de gestion collectif, source d'innovation. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole et les conditions météorologiques difficiles. L'Ouest doit faire face à une forte pression foncière. L'Est est fragilisé par des difficultés socio-économiques diverses. Le renforcement des relations Est-Ouest, l'essor des échanges transfrontaliers, la valorisation des patrimoines et le multiusage sont des sources de développement. Ce périmètre est menacé par la déprise agricole et le changement climatique. L'Ouest doit lutter contre la pression foncière et l'Est contre la dévitalisation socio-économique et l'évolution des pratiques agropastorales.



Le périmètre 3 inclue les atouts du périmètre 2 tout en les renforçant du fait de la prise en compte de la complémentarité haut et bas de vallée et de l'intégration de la zone de transition écologique plaine / montagne. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole. L'Ouest doit faire face à une forte pression foncière. L'Est est fragilisé par la baisse démographique, le vieillissement de la population, la chute des emplois, le faible revenu des ménages, la diminution de la présence de services dans les communes. Le renforcement et la valorisation de la complémentarité haut et bas de vallée, le renforcement de la réciprocité territoriale Est / Ouest et l'essor des relations avec le Béarn sont de réelles opportunités pour ce périmètre. Ce périmètre doit faire face à de nombreuses menaces : la déprise agricole, le changement climatique, l'étalement urbain (Ouest), la dévitalisation socio-économique et l'évolution des pratiques agricoles (Est).



Le périmètre 4 se caractérise par une mosaïque de patrimoines. Il contourne toutes les zones de surfaces collectives. Il permet la complémentarité agricole Nord/Sud. La proximité avec les zones urbaines constitue également un atout. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole. L'Ouest et le Nord sont fragilisés par la pression foncière. L'Est est affaibli par des dynamiques socio-économiques négatives. Ce périmètre présente un certain nombre d'opportunités : la valorisation de la mosaïque des patrimoines, le renforcement de la trame verte et bleue, les échanges d'expérience sur la gestion collective, l'essor des relations avec le Béarn et le Sud des Landes. Aux menaces des périmètres 1, 2 et 3, s'ajoutent les difficultés inhérentes à la cohabitation de différentes identités culturelles et le contrôle de l'urbanisation.



Le périmètre 5 est fort d'une mosaïque de patrimoines. Il est défini par la zone montagne et la zone massif. C'est un territoire de projet où la concertation est une habitude de travail. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole. L'Ouest doit faire face à une forte pression foncière. L'Est est fragilisé par la baisse démographique, le vieillissement de la population, la chute des emplois, le faible revenu des ménages, la diminution de la présence de services dans les communes. Les opportunités de ce territoire sont les suivantes : valorisation de la mosaïque des patrimoines, renforcement de la trame verte et bleue, réciprocité territoriale Est / Ouest et surtout le maintien de la dynamique de projet. Ce périmètre connaît les mêmes menaces que les périmètres 1,2,3 et 4. Et, ces limites sont fragiles car inhérentes à de politiques

## Principaux éléments d'échange sur les zonages proposés et périmètre validé

### 1 ■ Synthèse des échanges sur les différents zonages proposés

A l'issue de la présentation, les élus échangent sur les scénarii présentés.

#### ■ Le périmètre 1 :

Certains élus estiment que le périmètre 1 est celui qui concentre le plus de menaces. Il s'agit d'une « zone rouge » sur laquelle le PNR devra se concentrer.

Le périmètre 1 se centre sur le territoire des Commissions Syndicales du Pays de Soule, de Cize, de la vallée de l'Ostabaret et de la vallée de Baigorri. Ces dernières jouent un rôle déterminant tant pour les éleveurs que pour les habitants, via l'impulsion de nombreux projets. Le PNR serait un moyen de les aider à poursuivre leurs missions.

Le périmètre 1 compte peu d'habitants et tend à se dépeupler. Par conséquent, peut-il se défendre seul ? Certains élus soulignent le fait que ce serait une erreur « de s'enfermer » sur ce zonage restreint.

#### ■ Le périmètre 2 :

Si le rôle du PNR est de se concentrer sur le maintien du pastoralisme, la vie en montagne et sur la préservation de l'écrin montagnard alors le périmètre 2 est le plus pertinent. En effet, ce périmètre est homogène en terme de problématiques agropastorales.

En revanche, si le rôle du PNR est de se centrer sur les dynamiques socio-économiques alors ce périmètre est trop restreint. Les difficultés socio-économiques sont présentes sur un territoire plus large que le périmètre 2.

#### ■ Le périmètre 3 :

Pour la majorité des élus, le zonage 3 semble le périmètre le plus pertinent. Ce périmètre se caractérise par une entrée socio-économique et pastorale. Il regroupe de nombreuses menaces :

- Difficultés socio-économiques et démographiques des quatre vallées (Soule, Ostabaret, Cize, Baigorri)

- Déprises agricoles et évolution des pratiques agropastorales

L'intérêt de ce périmètre réside dans la prise en compte des dynamiques économiques et sociales existantes entre le haut et le bas des vallées. Il permet également de travailler sur la réciprocité territoriale entre l'intérieur du Pays Basque plus rural et sa zone côtière.

Par ailleurs, c'est un territoire cohérent au sein duquel, comme le soulignent les élus, « les Commissions Syndicales doivent être aidées pour le travail quotidien qu'elles accomplissent auprès des éleveurs et des habitants ». Ce périmètre est même qualifié de périmètre « cœur » du futur PNR.

- Le périmètre 4 :

Ce zonage regroupe les enjeux relatifs à la montagne et à la gestion collective. Des élus manifestent des craintes liées à sa taille. Ils craignent que les enjeux, notamment les enjeux liés à la zone 1, soient « dilués » ou plus diffus. A contrario, ce périmètre permet de s'appuyer sur des zones qui sont moins de difficulté, qui englobent un certain nombre d'habitants, sans être aussi vaste que le périmètre 5.

- Le zonage 5 :

Le périmètre 5 est également jugé pertinent par les élus. Il est défini comme le périmètre de la solidarité territoriale. Il permet de prendre en compte l'ensemble des activités économiques (agriculture, pastoralisme, artisanat, commerces, services publics, tourisme, culture) et non excluant. Surtout, c'est un territoire « qui a déjà fait ses preuves, via LEADER, au sein duquel il faut maintenir la dynamique de projet et les habitudes de travail ». C'est un territoire fort de son vécu. Il sera plus facile de défendre un périmètre porté par l'ensemble des élus du territoire. Bien entendu, si ce périmètre est retenu, les élus souhaitent prioriser les enjeux et actions et se « concentrer sur les zones les plus en difficultés ».

Cependant, la taille du périmètre interroge. La gouvernance devra assurer le traitement des enjeux jugés prioritaires à savoir le maintien de l'agropastoralisme et le dynamisme socio-économique des vallées.

**A l'issue de ce premier temps d'échange, le périmètre 3 et le périmètre 5 sont considérés comme les plus pertinents et cohérents pour un PNR Montagne Basque.**

## **2 ■ Validation du périmètre retenu à l'étape d'étude d'opportunité**

**Le périmètre 5 est retenu.**

Après un second temps d'échange et un vote à bulletin secret, les élus valident le périmètre 5 (12 votes pour le périmètre 5 et 8 votes pour le périmètre 3). C'est donc sur le périmètre 5 que s'appuiera le rapport final de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR Montagne Basque.

Ce choix est motivé par la volonté de ne pas rompre la dynamique de projet et de travail existante au sein du programme LEADER. En dépit de ce choix, les élus s'accordent sur le fait que le PNR devra se concentrer sur les enjeux et les menaces prioritaires, accentués en zone 3.

Pour rappel, le périmètre 5, périmètre LEADER, comporte 111 communes : Biriadou, Urrugne, Ascain, Sare, Saint-Pée-sur-Nivelle, Souraïde, Ainhoa, Espelette, Camboles-Bains, Itxassou, Louhossoa, Hasparren, Macaye, Mendionde, Hélette, Saint-Esteben, Saint-Martin-d'Arberoue, Isturits, Bonloc, Ayherre, La Bastide-Clarence, Orègue, Bidarray, Ossès, Saint-Martin d'Arrossa, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Banca, Aldudes, Urepel, Lasse, Anhaux, Irouléguay, Ascarat, Ispoure, Jaxu, Ainhice-Mongelos, Gamarthe, Lacarre, Bustince-Iriberry, Saint-Jean-Le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port, Caro, Uhart-Cize, Arnéguy, Saint-Michel, Estérençuby, Lecumberry, Mendive, Béhorléguay, Aincille, Ahaxe-Alciette-Bascassan, Bussunarits-Sarrasquette, Irissary, Iholdy, Armendarits, Suhescun, Lantabat, Ostabat-Asme, Arhansus, Larceveau-Arros-Cibits, Juxue, Bunus, Ibarrolle, Hosta, Saint-Just-Ibarre, Pagolle, Lohitzun-Oyhercq, Larribar-Sorhapuru, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Orsanco, Beyrie-sur-Joyeuse, Méharin, Béguios, Amorots-Succos, Arraute-Charrite, Larrau, Saint-Engrâce, Haux, Licq-Athérey, Etchebar, Lacarry-Arhan-Charrite-de-Haut, Alçay-Alçabéhéty-Sunharette, Montory, Lagunige-Restoue, Lichans-Sunhar, Camou-Cihigue, Aussurucq, Alos-Sibas-Abense, Tardets-Sorholus, Trois-Villes, Osses-Suhare, Barcus, Sauguis-Saint-Etienne, Menditte, Idaux-Mendy, Ordiarp, Musculdy, Roquiague, Gotein-Libarrenx, Garindein, Mauléon-Licharre, Chéraute, L'Hôpital-Saint-Blaise, Moncayolle-Larroy-Mendibieu, Berrogain-Laruns, Viodos-Abense-de-Bas, Ainharp, Espes-Undurein, Charrite-de-Bas, Arrast-Larrebieu.

### **Prochaines étapes de l'étude d'opportunité/faisabilité**

---

L'étude se poursuit par la construction d'un argumentaire qui sera présenté lors d'un prochain comité de pilotage en juin 2018. Cet argumentaire sera aussi alimenté par les avis apportés lors d'un temps d'échange avec les socio-professionnels, acteurs du territoire.